



« Intégrité Courage »

Jean Pierre Rondeau
Président de CIF COFC
Président de Mégara Finance

ORELIS

À Frédéric PICARD, « L'allié des Indépendants » (cf. site MyFlow)

Votre article intitulé « *Plaidoyer pour la suppression totale des rétrocessions* » paru dans Les ECHOS du 1^{er} avril m'a paru tellement farceur et son fond tellement insignifiant, incongru, peu construit, peu réfléchi, peu professionnel et surtout suicidaire que j'avais décidé de l'ignorer. Néanmoins, plusieurs Confrères, Partenaires et Journalistes m'ont harcelé toute la semaine au prétexte qu'ils attendaient une réaction de ma part. J'ai donc décidé de vous répondre et, par là même, **d'interpeller votre associé Jean-Baptiste LACOSTE, dont le silence est depuis assourdissant alors qu'il ne peut qu'être entraîné dans le naufrage qui est le votre, avec MyFlow, ORELIS et H2O Participations (à ne pas confondre avec H2O AM, filiale de Natixis)**

Certes mes près de vingt ans au service de la profession me donnent une petite légitimité pour cela. Mais c'est aussi parce que tous deux m'aviez attribué les qualificatifs « *d'intégrité et courage* » lors de la parution de votre sympathique livre « *des Valeurs & des Hommes, un nouveau regard sur la gestion privée* » produit par ORELIS, que j'y vois une qualification à vous répondre et, peut-être, à me faire entendre de vous. C'est l'époque (2009-2010) où il fallait vous aider Frédéric, à la demande de Jean-Baptiste, car vous aviez « *une idée géniale* » dans laquelle il nous fallait investir. « *Nous n'allions pas tarder à la voir révolutionner le marché* ». Mais vous étiez encore directeur général d'Europperformance (jusqu'en 2011) d'où vous tiriez vos compétences. Vous aviez déjà un chewing-gum qui collait à la semelle de votre soulier, mais j'avais accepté de figurer dans ce livre avec deux dizaines de sympathiques confrères et de participer par ma seule présence au lancement du premier « produit » ORELIS, parce que Jean-Baptiste LACOSTE me l'avait demandé. J'utilise toujours la photo que je trouve amusante, mais sans les qualificatifs que je ne suis pas sûr de mériter.

Parce que vous avez fait le buzz en début de semaine dernière par **cet article affiché depuis, sans vergogne**, sur votre site, la Toile et nos boîtes aux lettres sont déjà inondées de réactions de confrères justement indignés par celui qui se prétend partenaire. Je ne pourrais que faire redondance avec ces confrères et **toutes les raisons qui militent pour le maintien des rétrocessions. Elles devraient inciter nos Elus, français et européens, leurs bras de la Fonction publique et nos Régulateurs mais, encore plus, les Représentants des Consommateurs à préserver notre mode de rémunération.** Même à coups de marteau sur la tête les clients français, mais aussi anglo-saxons et européens (les études l'ont prouvé) n'acceptent pas de payer des honoraires au niveau du travail de conseil rendu. Seuls, quelques vrais Family Office, une poignée, peuvent s'en recommander. Ils servent chacun une autre poignée de clients. **C'est pourquoi les rétrocessions restent indispensables, sauf peut-être pour quelques prédateurs** qui voudraient « nous mettre au cou le collier du chien » **pour que nous ne soyons rémunérés que par un salariat, pas même en franchisés.** Il est vrai que le **Régulateur britannique vous a montré la voie, même s'il a fait preuve d'une telle compétence au service de l'Épargnant qu'il tue le conseil indépendant dont le Particulier bénéficiait.** Le client britannique, qui, dans 70% des cas, ne demandait pas conseil à sa banque en matière de produits financiers, est aujourd'hui contraint d'aller ou de retourner, comme les Bourgeois de Calais, **ouvrir un compte titres en banque ou plate-forme filiale de banque, où le conseil ne lui sera plus délivré que par Internet.** Le très gros épargnant pourra toujours conserver l'un des **25% de professionnels survivants, qui, lui, sera payé par une autre forme de plate-forme à un salaire défini en fonction de ses résultats !**

Il sera intéressant de faire le point des réactions et décisions de vos partenaires CGPI, celles de ceux d'entre eux qui sont actionnaires de MyFlow et ORELIS ou d'une filiale d'H2O, celles de votre partenaire l'ANACOFI au « Grand Prix de l'Allocation d'Actifs », celles de vos partenaires et néanmoins concurrents au sein du « Syndicat 10 » des courtiers grossistes (aujourd'hui à 20), et puis celles de tous vos partenaires qui sont aussi les nôtres, PSI, assureurs, banques, etc. Contrairement à vous, tous n'espèrent pas la perte de nos rétrocessions et de notre modèle d'exploitation.

Je ne reviendrai donc pas ici sur tout les raisons qui militent pour la conservation de ce modèle. **Néanmoins, vous vivez tous deux de l'activité de ces partenaires que sont les CGPI et des publicités des sociétés de gestion, notamment celles non attachées à de gros établissements, et vous venez détruire nos modèles et entreprises ?** Sans parler des assureurs et des plates-formes à services bancaires dont la législation suivra MIF2. **Vous connaissez donc si peu ceux dont vous tirez vos chiffres d'affaires si ce n'est vos bénéfices ?**

L'AMF a fait l'effort de nous connaître et a compris depuis longtemps. Certes, elle nous demande que notre activité ne soit pas qu'un suivi de nature comptable ... Mais elle considère « *comme légitimes les rémunérations perçues dans la durée en suite de la fourniture si elles s'accompagnent d'une amélioration du service au client sur la même durée, cette amélioration consistant à :* Voir sa Position-recommandation N° 2013-10. Nous considérons que l'AMF est aujourd'hui notre meilleur rempart, surtout vis-à-vis de l'Europe. Elle a compris le service que nous rendons aux Épargnants, y compris très moyens, même si nous devons encore nous améliorer. Beaucoup de partenaires ont aussi été un autre rempart, ainsi que nos associations. **Mais pas MyFlow, ORELIS et H2O ! Pardon pour notre lobbying.**

Votre argumentation est illisible, brouillon et incompréhensible. La conclusion tombe comme un cheveu sur la soupe. **Vous faites preuve d'une méconnaissance totale de ce que sont un client et les placements.** Utiliser les SCPI pour démontrer que les Français n'ont pas une vraie aversion au risque n'est pas l'exemple le plus évident. Vanter les actifs réels que sont l'art et les grands crus à l'heure où les scandales éclatent, en attendant le plus gros, c'est fort ! Mais c'est vrai, ils rapportent de fortes commissions à ceux qui les promeuvent. Vendre « *la relation, l'écoute et le conseil* » pour conclure en demandant la disparition des CGPI, c'est benêt ! Et tout aussi trompeur que de se prétendre « l'allié des Indépendants. **Sommer l'AMF de supprimer les rétrocessions, en demandant de ne pas nous stigmatiser,** c'est du délire ! Comme le fait de ne pas savoir que les banques que vous mettez dans le même sac que nous, pour ne pas trop nous pointer du doigt, peuvent "motiver" leurs conseillers par des primes et promotions de fins d'année en fonction des objectifs, voire par des sanctions !

Mais il est vrai, qu'au regard du reportage sur un chasseur intégré à votre organisation, les vrais CGPI n'ont pas les mêmes valeurs que vous, y compris en termes de rémunérations <http://uploadhero.co/v/4WndMM5U> Certes un peu long, mais on peut se limiter aux 25 premières minutes.

Oui votre article c'est du délire. Monsieur PICARD, vous si froid avec vos « partenaires », avez-vous décidé de vous suicider en entraînant avec vous associés et collaborateurs ? Ceux de la holding H2O, de TURGOT sous contrôle, de LEEMO, de MAUPASSANT, d'ALIENOR, d'IMOTHEP, d'ALTENIS, d'ORNANO, FEEMO, 23, etc. **Et nos confrères franchisés rachetés avec FIDUCEE, maltraités par le nouvel actionnaire, en procès pour plusieurs d'entre eux, ne peuvent que s'inquiéter.**

La Compagnie des CGPI invite nos confrères, toutes associations confondues, et leurs dirigeants à s'interroger sur leurs relations avec ces professionnels qui n'ont pour objectif que de tuer notre mode d'exploitation au nom prétexte d'une déontologie dont on peut s'interroger sur la pratiquent qu'ils en ont. Pour ce qui nous concerne, La Compagnie ne validera plus leurs formations. Les prédateurs doivent savoir que les CGPI ne se laisseront plus faire.

Paris, le 6 avril 2014

Jean-Pierre RONDEAU

Président

La Compagnie des CGPI

Site: www.lacompagniedescgpi.fr

Bur. : 01 44 51 62 20

Fax. : 01 42 66 31 32

Adresse courriel : jprondeau@lacompagniedescgpi.fr